

LEXYMORE #022026



**LEXYZOOM**

Projet de loi de finances 2026  
**ADOPTION DEFINITIVE**



# PLF 2026 Principales mesures

Le projet de loi de finances 2026 est désormais définitivement adopté à la suite du rejet lundi dernier des deux motions de censure déposées par l'opposition.

Le marathon budgétaire touche ainsi à sa fin.

Sous réserve de la décision du Conseil Constitutionnel à la suite de sa saisine par le Premier Ministre mardi, la loi devrait entrer en vigueur dans les prochains jours.

# Les points clés à retenir



LEXMORE  
AVOCATS ET NOTAIRES

# Durcissement du régime de l'apport-cession prévu à l'article 150-0 B ter

- ▶ Seuil de réinvestissement par la société bénéficiaire porté de 60% à 70%
- ▶ Délai de réinvestissement porté de 2 à 3 ans
- ▶ Durée de conservation des biens ou titres acquis en remplacement dans le cadre du réinvestissement allongée à 5 ans
- ▶ Allongement des durées de conservation par les donataires pour obtenir la purge de la plus-value transmise
- ▶ Exclusion quasi-totale des activités immobilières et financières
- ▶ Applicable aux cessions de titres intervenant à compter du lendemain de la publication de la loi même si l'apport à la holding est antérieur (!)

# **Mise en place d'une taxe sur les holdings patrimoniales**

- ▶ Taux de la taxe annuelle de 20%
- ▶ Assiette de la taxe recentrée sur les biens dits « somptuaires » (notamment les logements de jouissance)
- ▶ Taxe due au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2026
- ▶ Appréciation de l'actif lors de la clôture de l'exercice : des arbitrages sont encore possibles

# Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus

- ▶ Pérennisation tant que le déficit public excède les 3%
- ▶ Correction de certaines anomalies et malfaçons

## Durcissement du pacte Dutreil

- ▶ Exclusion de l'exonération partielle des éléments qui ne sont pas exclusivement affectés à l'activité professionnelle de la société pendant une durée d'au moins 3 ans avant la transmission
- ▶ Durée de l'engagement individuel de conservation porté de 4 à 6 ans

# **Suppression du dispositif Pinel et création d'un amortissement fiscal en matière de revenus fonciers**

- Mise en place d'un mécanisme de déduction d'un amortissement fiscal en matière de revenus fonciers sous certaines conditions, inspiré du régime applicable en matière de location meublée

# Management Packages

- ▶ Modification de la formule de calcul permettant de déterminer la fraction du gain éligible au régime des plus-values
- ▶ Aménagement du report d'imposition dans le cadre d'opérations d'apport-cession
- ▶ Aménagement de la sortie des titres du PEA
- ▶ En cas de donation, le gain est exigible lors de la transmission (et non pas lors de la cession par le donataire)

Enfin, pour rappel, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 avait acté la **hausse du taux de la CSG de 1,4%**, faisant passer la « flat tax » à 31,4% sur les principaux revenus financiers (dividendes, plus-values mobilières, produits de comptes-titres, intérêts, cryptomonnaies).



LEXYMORE  
AVOCATS ET NOTAIRES



LEXYMORE

# DROIT FISCAL

Avocats et bien **PLUS**